

Vous avez obtenu un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) portant la mention « étudiant » ou « passeport talent » valable entre 4 et 12 mois. Veuillez-vous rendre sur le portail en ligne de l'OFII dans les 3 mois suivant votre arrivée en France pour le valider.

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>



IMPORTANT : Démarche obligatoire !

Sans la validation du visa, le visa long séjour ne vaut pas titre de séjour. Si cette démarche n'est pas effectuée dans le temps imparti, vous ne serez plus en séjour régulier sur le territoire français et, en conséquence, vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen !

Démarche en 6 étapes

1

Je saisis les informations de mon visa

Numéro du visa situé en haut à droite du visa

4

Je valide le récapitulatif des informations

je vérifie attentivement l'exactitude des informations saisies

2

Je saisis les données complémentaires demandées

dates de début, de fin, et de délivrance du visa + j'indique la mention «étudiant» ou «passeport talent»

5

Je paye la taxe de séjour correspondant à mon visa

Timbre fiscal électronique à payer en ligne sur [le site de l'OFII](#) *
Paiement possible par carte bleue (CB), e-carte bleue, visa et mastercard

3

Je saisis la date de mon arrivée en France et mon adresse

date d'arrivée indiquée dans le passeport + adresse en France, même s'il s'agit d'un logement provisoire

6

Je télécharge la confirmation de validation

Cette attestation doit être sauvegardée, imprimée et conservée dans le passeport pendant toute la durée du séjour en France

5* site de l'OFII :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/achattimbreselectroniques>

A l'issue de la démarche, vous recevrez deux courriels (e-mail) :

1 - un courriel contenant vos identifiants de connexion. Ces codes d'accès vous permettront d'accéder à votre espace personnel. Vous pourrez télécharger l'attestation de confirmation depuis cet espace.

2 - un courriel de confirmation indiquant les données renseignées en ligne. Celui-ci peut être téléchargé